

Compte rendu de la séance du 14 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Philippe BESOMBES

Ordre du jour:

- Compte de Gestion 2021 ;
- Compte Administratif 2021 ;
- Affectation de résultat 2021 ;
- P. L. H. (Programme Local de l'Habitat) ;
- Attribution de compensation (AC) prévisionnelle 2022 ;
- Subvention complémentaire REISSA 2022 ;
- Tour de garde Elections Présidentielles ;
- Location Salle des fêtes ;
- Informations diverses.

Madame le Maire demande à rattacher à l'ordre du jour : Travaux 2022, Accepté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

COMPTE DE GESTION 2021 (DE 2022 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BESSEDE Claudine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SONAC, les jour, mois et an que dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RESULTAT DE 2022-04 (DE 2022 04)

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Recettes de Fonctionnement : | 48 147.89 |
| Recettes d'Investissement : | 1 291.06 |
| Ensemble, Recettes ou Excédent : | 49 438.95 |

Reprise des Restes à Réaliser : 25 582.00

Excédent de financement Total : 23 856.95

Après délibération le Conseil Municipal décide d'affecter l'exédent de fonctionnement :

- 24 290.94 au compte 1068 (recettes d'investissement)

- 23 856.95 au compte 002 (exédent de fonctionnement reporté)

SUBVENTION 2022 REISSA (DE 2022 05)

Madame le Maire explique que vu l'absence de demande de subvention de 344€ de la part de REISSA en 2021, (budgétisés en 2021), cette somme n'a pas été versée en 2021. Elle vient d'être versée récemment suite à un rappel de REISSA.

Aussi il est proposé de budgétiser une subvention de 344€ pour 2022.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 344€, de participation à l'ALSH à l'association REISSA pour 2022.

- Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION P.L.H. (DE 2022 06)

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération du 25/01/2022, le Grand-Figeac a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans la politique du logement.

Le projet du P.L.H a été transmis à chaque conseiller.

Aussi, après discussion, le Conseil Municipal,

- A procédé à un vote : **POUR : 2, CONTRE : 0, ABSTENTION : 5, soit un avis favorable,**

- Autorise Madame le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes du Grand-Figeac dans les meilleurs délais.

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE POUR 2022 (DE 2022 07)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C),

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 28 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 25 janvier 2022.

- Approuve la modification du montant de l'Attribution de Compensation de la Commune de SONAC .

- Accepte le montant de l'Attribution de Compensation de la Commune de SONAC pour 2022, pour un total de 22 604 €.

TOUR DE GARDE ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 10 AVRIL 2022 :

8h/10h30 : Magali, Jean-Philippe

10h30/13h : Jean-Yves, Arnold

13h/15h30 : Rodolphe, Claudine

15h30/18h : Claudine, Delphine

Présidente : Claudine

Assesseurs : Magali, Jean-Philippe

Secrétaire : Delphine.

LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Il est ajouté au prix de location la facturation de l'électricité consommée à compter du 10 avril 2022 et ce à l'unanimité.

TRAVAUX 2022 :

- Achat de 2 composteurs pour 980€ HT l'unité pour déchets végétaux des cimetières, en attente ;
- Achat d'un panneau d'affichage extérieur pour 915 € HT, accepté à l'unanimité ;
- Voirie VC 4 pour 1.370 km : 47 228€ TTC selon le devis du Grand-Figeac, en attente d'informations complémentaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Installation de la fibre en cours,
- "Panneaux d'affichage élections samedi 26/03/2022 à 10h
- Programme EUREKA : nous participons au portrait de la commune en 1822 à remettre au Grand-Figeac pour le bicentenaire de la découverte des hiéroglyphes par CHAMPOLLION.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H15